
7.3. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 277 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 633 000\$ POUR DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS DE REMPLACEMENT ET DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE FOSSÉS, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE (ENTRE LA ROUTE MICHON ET LE NUMÉRO CIVIQUE 324)

AVIS DE MOTION est donné par _____ qu'à une assemblée subséquente le règlement numéro 277 sera présenté pour adoption.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement numéro 277 décrétant une dépense de 6 500 000 \$ et un emprunt de 3 633 000 \$ pour des travaux subventionnés de remplacement et de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang du Bas-de-la-Rivière (entre la route Michon et le numéro civique 324).

L'objet de ce règlement vise à pourvoir au financement de l'emprunt pour les travaux subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Sécurisation mentionnés en titre et la participation de la municipalité aux travaux pour un total de 6 500 000 \$.



RÈGLEMENT NUMÉRO 277

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 650 000 \$ ET UN
EMPRUNT DE 3 633 000 \$ POUR DES TRAVAUX
SUBVENTIONNÉS (PAVL) DE REMPLACEMENT
OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES
D'AQUEDUC, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE
FOSSÉS, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE
RÉFECTION DU PAVAGE ET CONSTRUCTION
D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE RANG DU BAS-
DE-LA-RIVIÈRE (ENTRE LA ROUTE MICHON ET
LE NUMÉRO CIVIQUE 324)**

Avis de motion :

Adoption du règlement :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 277 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 6 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 633 000 \$ POUR DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS (PAVL) DE REMPLACEMENT OU DE CONSTRUCTION DES CONDUITES D'AQUEDUC, DE CANALISATION DE FOSSÉS, DE FOSSÉS, DE FONDATION DE LA CHAUSSÉE, DE RÉFECTION DU PAVAGE ET CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE (ENTRE LA ROUTE MICHON ET LE NUMÉRO CIVIQUE 324)

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une confirmation de la subvention du ministère des *Transports* dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement - Sécurisation le 11 décembre 2024 au montant de 2 867 096 \$, payable en deux versements, soit 80 % suivant la signature de la convention d'aide financière et 20 % après la reddition de comptes finale;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 janvier 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à réaliser des travaux de remplacement ou de construction des conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fossés, de fondation de la chaussée, de réfection du pavage et construction d'une piste cyclable sur le rang du Bas-de-la-Rivière (entre la Route Michon et le numéro civique 324) selon l'estimation détaillée préparée par Étienne Rioux Ouellet, de Tetra Tech QI inc., en date du 14 janvier 2025, incluant les frais, les honoraires professionnels, les taxes nettes et les frais de financement, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 6 500 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme totale de 3 633 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées sur le réseau d'aqueduc relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt n'excédant pas 21.22 % des coûts, il est par ce règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation est établi annuellement en multipliant le nombre d'unités et de fractions d'unités attribuées, selon le tableau ci-dessous, à chaque catégorie ou sous-catégorie de son immeuble obtenue en additionnant tous les usages qui y sont exercés par la valeur attribuée à l'unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de cette partie de l'emprunt par le nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles situés dans le secteur visé.

Pour chaque logement	1 unité
Pour chaque commerce, par local distinct	1 unité
Pour chaque commerce exercé par l'occupant à l'intérieur du logement qu'il occupe	0,5 unité
Pour chaque industrie, par local distinct	1 unité
Pour un ou plusieurs bâtiments agricoles sur un même matricule branché au réseau d'aqueduc	1 unité

ARTICLE 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées des travaux de voirie relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'une partie de l'emprunt n'excédant pas 78.78 % des coûts, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Pour les coûts reliés au pavage, un montant sera affecté du surplus accumulé affecté pavage.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée par le versement de la subvention.

Notamment, la subvention du ministère des *Transports* par le programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement – Sécurisation au montant de 2 867 096 \$ payable en deux versements.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mario St-Pierre
Maire

Annick Lafontaine
Greffière

Avis de motion :
Projet de règlement :
Adoption du règlement :
Tenue de registre :
Approbation MAMH :
Entrée en vigueur :

Réfection du Rang Bas-de-la-Rivière

Entre la Route Michon et #324 rang Bas-de-la-Rivière, à Saint-Pie

SOMMAIRE BORDEREAU D'ESTIMATION

DESCRIPTION DU TRAVAIL	PROJET GLOBAL MONTANTS TOTAUX
RÉSUMÉ DES PRIX	
SOUS-TOTAL ARTICLE 1.0 TRAVAUX PRÉPARATOIRES	<u>570 470,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 2.0 EAU POTABLE	<u>1 039 325,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 3.0 ÉGOUT PLUVIAL	<u>723 600,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 4.0 FONDATION DE RUES	<u>1 655 750,00 \$</u>
SOUS-TOTAL ARTICLE 5.0 PAVAGE ET TRAVAUX DE FINITION	<u>1 478 125,00 \$</u>
Total des coûts de construction calculé en 2024	<u>5 467 270,00 \$</u>
Majoration pour travaux 2025 (3%)	164 018,10 \$
Total des coûts de construction calculé en 2025	<u>5 631 288,10 \$</u>
TPS 5%	<u>281 564,41 \$</u>
TVQ 9,975%	<u>561 720,99 \$</u>
moins taxes récupérés	<u>(562 424,90) \$</u>
taxes nettes	<u>280 860,49 \$</u>
TOTAL DES COÛTS DE CONSTRUCTION INCLUANT LES TAXES NETTES	<u>5 912 148,59 \$</u>
Honoraires professionnels, incluant les taxes nettes (plans, devis, surveillance et contrôle qualité)	<u>296 250,00 \$</u>
Frais de financement et emprunt temporaire	<u>291 601,41 \$</u>
TOTAL DES COÛTS DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT	<u>6 500 000,00 \$</u>

préparé par : _____

Étienne Rioux Ouellet , ing (OIQ:5067014)

Réfection du Rang Bas-de-la-Rivière

Entre la Route Michon et #324 rang Bas-de-la-Rivière, à Saint-Pie

BORDEREAU D'ESTIMATION

Art.	Nature des travaux	Qté prévue (Projet Global)	Unité	Prix unitaire (excluant taxes)	Montant (Projet Goba)
1,0	TRAVAUX PRÉPARATOIRES				
1,01	Compensation monétaire pour le non-respect du délai d'exécution et autres	1	global	---	\$
1,02	Signalisation et gestion de chantier	1	global	---	195 000,00 \$
1,03	Alimentation temporaire en eau potable avec protection incendie, incluant raccordements sur poteaux incendie ou conduite existante, raccordements aux propriétés privés et robinets de purge	1	global	---	120 000,00 \$
1,04	Démolition et disposition des infrastructures existantes (conduite eau potable et conduites de canalisation de fossé)	1	global	---	65 000,00 \$
1,05	Décapage et disposition de la terre végétale	13500	m.ca.	3,50 \$	47 250,00 \$
1,06	Démolition et disposition des glissières de sécurité existantes	345	m. lin.	20,00 \$	6 900,00 \$
1,07	Démolition et disposition des ponceaux existants				
	- TBA 900 mm dia. (CH 0+240)	30	m. lin.	40,00 \$	1 200,00 \$
	- TBA 450 mm dia. (CH 0+625)	18	m. lin.	30,00 \$	540,00 \$
	- TTO 1400 mm dia. (CH 1+325)	24	m. lin.	75,00 \$	1 800,00 \$
	- TPO 900 mm dia. (CH 1+590)	17	m. lin.	75,00 \$	1 275,00 \$
	- TTO 1800 mm dia. (CH 1+650)	19	m. lin.	95,00 \$	1 805,00 \$
1,08	Nettoyage d'un ponceau en TBA 600 mm dia. (CH 2+380)	20	m. lin.	100,00 \$	2 000,00 \$
1,09	Démolition et disposition du pavage existant (±6,5 mètres de largeur)	16500	m.ca.	3,50 \$	57 750,00 \$
1,10	Démolition et disposition du revêtement bitumineux existant (entrée charretière)	1500	m.ca.	13,00 \$	19 500,00 \$
1,11	Démolition et disposition de dalle de béton existante (entrée charretière)	55	m.ca.	50,00 \$	2 750,00 \$
1,12	Démantèlement et mise en réserve de pavé-uni	20	m.ca.	30,00 \$	600,00 \$
1,13	Planage au raccordement du pavage existant	20	m.ca.	55,00 \$	1 100,00 \$
1,14	Travaux d'abattage, d'émondage ou d'élagage compensatoire des arbres existants	80	heure	200,00 \$	16 000,00 \$
1,15	Protection de l'environnement, des cours d'eau et des bandes riveraines, incluant barrières à sédiments	1	global	---	30 000,00 \$
1,16	Supplément pour disposition de matériaux contaminés plage B-C vers un site autorisé du MDDELCC (Provision)	300	t.m.	120,00 \$	36 000,00 \$
	Sous-total article 1.0				570 470,00 \$

Réfection du Rang Bas-de-la-Rivière

Entre la Route Michon et #324 rang Bas-de-la-Rivière, à Saint-Pie

BORDEREAU D'ESTIMATION					
Art.	Nature des travaux	Qté prévue (Projet Global)	Unité	Prix unitaire (excluant taxes)	Montant (Projet Goba)
2,0	EAU POTABLE				
2,01	Conduite d'eau en P.V.C. DR-18 - 150 mm dia.	2250	m. lin.	320,00 \$	720 000,00 \$
2,02	Conduite d'eau installée par forage directionnel en P.V.C. DR-18 fusionné - 150 mm dia.	200	m. lin.	550,00 \$	110 000,00 \$
2,03	Fourniture et installation de la chambre de régulation de pression en béton préfabriqué, incluant toute la mécanique interne et la conduite de refoulement en P.V.C. DR-28, 100 mm dia.	1	unité(s)	70 000,00 \$	70 000,00 \$
2,04	Vannes d'eau potable - 150 mm	3	unité(s)	3 000,00 \$	9 000,00 \$
2,05	Raccordement au réseau d'eau potable existant	2	unité(s)	4 000,00 \$	8 000,00 \$
2,06	Branchement d'eau potable - 19 mm dia. - 25 mm dia.	48 3	unité(s) unité(s)	1 750,00 \$ 2 000,00 \$	84 000,00 \$ 6 000,00 \$
2,07	Poteau d'incendie	1	unité(s)	11 500,00 \$	11 500,00 \$
2,08	Nettoyage, désinfection et essais d'exfiltration sur conduite d'eau potable	2450	m. lin.	8,50 \$	20 825,00 \$
	Sous-total article 2.0				1 039 325,00 \$

Réfection du Rang Bas-de-la-Rivière

Entre la Route Michon et #324 rang Bas-de-la-Rivière, à Saint-Pie

BORDEREAU D'ESTIMATION

Art.	Nature des travaux	Qté prévue (Projet Global)	Unité	Prix unitaire (excluant taxes)	Montant (Projet Gobal)
3,0	ÉGOUT PLUVIAL				
3,01	Conduite pluviale en PEHD R320KPa : - 450 mm dia.	1350	m. lin.	280,00 \$	378 000,00 \$
3,02	Regard-Puisard en PEHD - 600 mm dia. avec grille et cadre en fonte - 750 mm dia. avec grille et cadre en fonte - 900 mm dia. avec grille et cadre en fonte	30 2 1	unité(s) unité(s) unité(s)	2 500,00 \$ 4 000,00 \$ 4 500,00 \$	75 000,00 \$ 8 000,00 \$ 4 500,00 \$
3,03	Regard-Puisard en béton armé - M-1200 - M-1600	2 1	unité(s) unité(s)	8 000,00 \$ 10 500,00 \$	16 000,00 \$ 10 500,00 \$
3,04	Ponceau en béton armé, incluant transitions : - TBA 900 mm dia. (CH 0+240) - TBA 450 mm dia. (CH 0+625) - TBA 1500 mm dia. (CH 1+325) - TBA 900 mm dia. (CH 1+590) - TBA 1800 mm dia. (CH 1+650)	30 18 24 17 19	m. lin. m. lin. m. lin. m. lin. m. lin.	800,00 \$ 525,00 \$ 1 250,00 \$ 800,00 \$ 1 450,00 \$	24 000,00 \$ 9 450,00 \$ 30 000,00 \$ 13 600,00 \$ 27 550,00 \$
3,05	Fourniture et installation d'isolant rigide de 100mm d'épaisseur et de 1200 mm de largeur	40	m. lin.	50,00 \$	2 000,00 \$
3,06	Raccordement à un ponceau existant de : - 750 mm dia.	2	unité(s)	4 000,00 \$	8 000,00 \$
3,07	Enrochement de protection aux extrémités des ponceaux	51	unité(s)	1 750,00 \$	89 250,00 \$
3,08	Nettoyages et inspections des conduites à l'acceptation provisoire	1350	m. lin.	7,50 \$	10 125,00 \$
3,09	Nettoyages et inspections des conduites à l'acceptation définitive	1350	m. lin.	7,50 \$	10 125,00 \$
3,10	Raccordement d'un branchement de service d'égout pluvial existant à la conduite pluviale projeté (Provision)	5	unité(s)	1 500,00 \$	7 500,00 \$
	Sous-total article 3.0				723 600,00 \$

Réfection du Rang Bas-de-la-Rivière

Entre la Route Michon et #324 rang Bas-de-la-Rivière, à Saint-Pie

BORDEREAU D'ESTIMATION					
Art.	Nature des travaux	Qté prévue (Projet Global)	Unité	Prix unitaire (excluant taxes)	Montant (Projet Goba)
4,0 FONDATION DE RUES					
4,01	Excavation des fondations existantes, des accotements et du matériel classe B, mise en forme, compactage et préparation de l'infrastructure et implantation (10,0 mètres de largeur)	24100	m.ca.	13,50 \$	325 350,00 \$
4,02	Drain de fondation, 100 mm de diamètre	4850	m. lin.	30,00 \$	145 500,00 \$
4,03	Géotextile anticontaminant (10,0 mètres de largeur)	24100	m.ca.	3,00 \$	72 300,00 \$
4,04	Sous-fondation et fondations granulaires (10 mètres de largeur) ;				
	- sous-fondation, MG-112 récupéré, 300 mm	24100	m.ca.	8,00 \$	192 800,00 \$
	- fondation inférieure, MG-56, 300 mm	24100	m.ca.	19,00 \$	457 900,00 \$
	- fondation supérieure, MG-20, 200 mm	24100	m.ca.	14,50 \$	349 450,00 \$
4,05	Reprofilage de fossé incluant chargement transport et disposition des matériaux	1350	m. lin.	25,00 \$	33 750,00 \$
4,06	Stabilisation de fossé avec enrochement de protection, incluant géotextile	1530	m.ca.	40,00 \$	61 200,00 \$
4,07	Remplacement de l'infrastructure existante, sur 500 mm d'épaisseur, par pierre concassée MG 20, incluant excavation et disposition hors site (Provision)	500	m.ca.	35,00 \$	17 500,00 \$
Sous-total article 4.0					1 655 750,00 \$

Réfection du Rang Bas-de-la-Rivière

Entre la Route Michon et #324 rang Bas-de-la-Rivière, à Saint-Pie

BORDEREAU D'ESTIMATION

Art.	Nature des travaux	Qté prévue (Projet Global)	Unité	Prix unitaire (excluant taxes)	Montant (Projet Gobal)
5,0	PAVAGE ET TRAVAUX DE FINITION				
5,01	Revêtement bitumineux (9 mètres de largeur) ; - GB-20, 80 mm d'épaisseur avec bitume PG58S-28	21700	m.ca.	26,00 \$	564 200,00 \$
	- ESG-10, 50 mm d'épaisseur avec bitume PG64H-28	21700	m.ca.	19,50 \$	423 150,00 \$
5,02	Nettoyage de la surface de pavage de base avant la pose de la couche d'usure	21700	m.ca.	0,50 \$	10 850,00 \$
5,03	Fourniture et mise en place d'un liant d'accrochage	21700	m.ca.	0,50 \$	10 850,00 \$
5,04	Réfection des surfaces perturbées par les travaux (entrées charretières) - pierre concassée MG 20, 300 mm d'épaisseur	1400	m.ca.	35,00 \$	49 000,00 \$
	- revêtement bitumineux EB-10S, 60 mm d'épaisseur incluant pierre concassée MG-20 300 mm d'épaisseur	1375	m.ca.	75,00 \$	103 125,00 \$
	- dalle de béton, 150 mm d'épaisseur incluant pierre concassée MG-20 200 mm d'épaisseur	40	m.ca.	225,00 \$	9 000,00 \$
	- pavé-uni, incluant poussière de pierre et MG-20, 300 mm d'épaisseur	20	m.ca.	175,00 \$	3 500,00 \$
5,05	Encemencement hydraulique incluant terre végétale, 100 mm d'épaisseur	13500	m.ca.	15,00 \$	202 500,00 \$
5,06	Glissière de sécurité	345	m. lin.	210,00 \$	72 450,00 \$
5,07	Marquage de la chaussée, couche de base (lignes de rives et lignes axiales seulement)	1	global	---	8 500,00 \$
5,08	Marquage de la chaussée, couche d'usure (marquage complet)	1	global	---	21 000,00 \$
	Sous-total article 5.0				1 478 125,00 \$